

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE LA PALESTRE DE L'ARPIDROME

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

I. Le projet consiste à acquérir, à livrer et à installer les équipements de gymnastique de la palestre de l'Arpidrome de l'Arrondissement de Charlesbourg.

Le projet inclut la mise en place de fosses de gymnastique structurées, d'équipements encastrés tels que des trampolines, d'éléments suspendus tels que des harnais, de même que l'ancrage et la fixation des équipements.

Le projet nécessite la livraison de divers éléments aux professionnels embauchés pour la construction de la palestre, notamment tous les dessins d'atelier et les fiches techniques des appareils, un plan de localisation des fosses et des différents appareils, le type de chacun des ancrages, les renforcements requis, ainsi que les charges des appareils et ancrages, et peut impliquer tout autre service requis dans la planification ou la réalisation du projet.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. L'estimation du coût du projet décrit à l'article 1 s'élève à la somme de 943 100 \$.

TOTAL : 943 100 \$

Annexe préparée le 15 janvier 2014 par :

Maxime Barabé, conseiller en sports
Service des loisirs, des sports
et de la vie communautaire